



OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)
Date d'émission: 02-27-2026 Date de révision: 02-27-2026 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Nom du produit : OdoBan- Lavender

1.2. Autres moyens d'identification

Synonymes : 911159-G

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Désinfectant

1.4. Données relative au fournisseur

Clean Control Corporation
2-291 Main Street, Suite 233
Wasauga Beach, Ontario, L9Z 0E8
CA
T 647-361-9616

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC: chemtrec@chemtrec.com
CHEMTREC: 1-800-262-8200 (U.S.)
CHEMTREC: 1-703-741-5500 (International)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Provoque irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA/US) :



Mention d'avertissement (GHS CA/US) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA/US) :

Provoque irritation cutanée
Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence (GHS CA/US) :

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Porter un appareil de protection des yeux, des gants de protection.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Informations complémentaires : Exempt - Produit homologué - (DIN 02426528)

Ce produit n'est pas assujéti à la partie II de la Loi sur les produits dangereux (LPD) (Produits dangereux) conformément à l'alinéa 12j) ; Annexe 1 (Non-application de la partie II).

Cette restriction stipule que la partie II ne s'applique pas à l'égard de la vente ou de l'importation de tout ce qui figure à l'annexe 1 qui comprend tout produit antiparasitaire au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, tout explosif au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, tout cosmétique, dispositif, drogue ou aliment, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, tout produit de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et tout bois ou produit en bois.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures	Benzyl-C12-16-alkyldimethylammonium chloride / Quaternary ammonium compounds, benzylalkyl(C12-16)dimethyl, chlorides / Alkyl(C12-16)dimethylbenzylammonium chloride / Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-16 (even numbered)-alkyldimethyl chlorides / Alkyl(C12-16)(benzyl)(dimethyl)ammonium chloride	n° CAS: 68424-85-1	2
Alcool isopropylique	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol 2-Propanol / isopropanol / alcool isopropylique / propan-2-ol	n° CAS: 67-63-0	1,95

Remarques : Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.
CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.
----------------------------------	--

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. chlorure d'hydrogène.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
-------------------	---

Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
---	---

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
- Autres informations : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Évitez de respirer vapeurs, brouillards, fumées. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	492 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	984 mg/m ³
	400 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD	400 ppm
VEMP	200 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	491 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	984 mg/m ³
	400 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS repair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Notations et remarques	Eye & URT irr; CNS impair
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	491 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	984 mg/m ³
	400 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS repair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	491 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	984 mg/m ³
	400 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS repair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	200 ppm

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
	400 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	491 mg/m ³
	200 ppm
LEMT STEL	984 mg/m ³
	400 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & URT irr; CNS repair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	200 ppm
LEMT STEL	400 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	980 mg/m ³
	400 ppm
LEMT STEL	1225 mg/m ³
	500 ppm

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Protection oculaire:
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Protection des voies respiratoires:

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Jaune pâle
Odeur	: Florale, Boisé
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 – 8
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 35 °C (> 95 °F)
Point d'éclair	: > 93,3 °C (> 200.0 °F)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,99 – 1 (@ 25°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Teneur en COV	: 2,24 %
---------------	----------

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques. Conserver à une température ne dépassant pas le point d'éclair.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. chlorure d'hydrogène.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
-----------------------------	--------------

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

OdoBan- Lavender	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA/US)	1,95 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 3,95 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 2 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Vapeurs))

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures (68424-85-1)	
DL50 orale rat	358 mg/kg (Source: ECHA)
DL50 cutanée lapin	3412,5 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity)
ATE CA (oral)	358 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	3412,5 mg/kg de poids corporel

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	> 10000 ppm (Exposure time: 6 h Source: ECHA_API)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque irritation cutanée.
pH: 6 – 8: FIFRA catégorie: TOX III: Irritant modéré @ 72 heures: érythème modéré

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: 6 – 8: FIFRA catégorie: I: Corrosif, cornée opacité non réversible dans les 7 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures (68424-85-1)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel Animal: dog, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 409 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Non-Rodents)
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	45 mg/kg de poids corporel Animal: dog, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 409 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Non-Rodents)

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures (68424-85-1)	
CL50 - Poissons [1]	0,515 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	0,016 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	0,01 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [2]	0,03 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
CL50 - Poissons [1]	9640 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: IUCLID)
CL50 - Poissons [2]	11130 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	13299 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradation

OdoBan- Lavender	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures (68424-85-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composés d'ammonium quaternaire, benzyl-C12-16-alkyldiméthyl, chlorures (68424-85-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,004 – 2,75 (at 20 °C)

Alcool isopropylique (67-63-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,05 (at 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD

	TMD
14.1. Numéro ONU	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL; Exempt - Produit homologué - (DIN 02426528)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 02-27-2026
Date de révision : 02-27-2026

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

OdoBan- Lavender

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022)

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.